



Mini-stage découverte

Tester un métier de l'artisanat
et découvrir une entreprise
pendant les vacances scolaires

DÉCOUVRIR UN METIER DE L'ARTISANAT

Les mini-stages peuvent être réalisés dans tous les secteurs de l'artisanat. 250 métiers vous attendent !

- **Alimentation** : boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie...
- **Bâtiment** : plomberie, maçonnerie, électricité, charpente...
- **Production** : bijouterie, céramique, sérigraphie, chaudronnerie...
- **Services** : coiffure, couture, fleuristerie, carrosserie, ambulance...

Pour les autres activités (commerce, professions libérales), contactez la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Les **Chambres de Métiers et de l'Artisanat** accompagnent les jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle pour les :

- **INFORMER** sur les métiers, les diplômes, les perspectives de carrières, les filières de formation et notamment celles proposées par l'apprentissage.
- **CONSEILLER** afin de construire ou de consolider leur projet professionnel.
- **EVALUER** les motivations et capacités pour se former par l'apprentissage.
- **ACCOMPAGNER** dans les démarches de recherche d'entreprise.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes accompagnent plus de **6 000 jeunes** chaque année.

Faire un stage dans une entreprise pendant les vacances scolaires, c'est l'occasion de tester un métier de l'artisanat et de construire son projet d'orientation.

POUR QUI ?

- Collégiens de 4^{ème} et 3^{ème}
- Lycéens
- Etudiants

QUELLE DURÉE ?

- Une semaine maximum
- La durée de présence, répartie sur 5 jours, ne peut excéder 35 heures

QUAND ?

- Pendant les vacances scolaires (vacances d'été comprises)

COMMENT ?

- Une convention de stage doit impérativement être établie
- Les informations suivantes sont à transmettre à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, **au plus tard 15 jours avant le début du stage** :
 - Coordonnées de l'entreprise (raison sociale, adresse, numéro de téléphone, adresse mail), nom et prénom de la personne responsable du stagiaire
 - Attestation d'assurance responsabilité civile ou attestation sur l'honneur de l'entreprise d'accueil précisant le numéro de police de l'assurance et le nom de l'assureur
 - Dates et horaires du stage
 - Nom, prénom, date de naissance et coordonnées du stagiaire
 - Nom, prénom et coordonnées du responsable légal du stagiaire pour les mineurs
 - Attestation d'assurance responsabilité civile du stagiaire ou du responsable légal pour les mineurs
 - Certificat de scolarité

Votre contact, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

AIN

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 74 47 49 00
cad@cma-ain.fr

LOIRE

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 77 92 38 00
cad@cma-loire.fr

ALLIER

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 70 46 20 20
celie.melac@cma-allier.fr

HAUTE-LOIRE

Gisèle Semerdjian
04 71 02 34 56
gisele.semerdjian@cma-hauteloire.fr

ARDÈCHE

Pôle promotion des métiers et
de l'apprentissage
04 75 07 54 00
polepma@cma-ardeche.fr

PUY-DE-DÔME

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 73 31 52 23
cad@cma-puydedome.fr

CANTAL

Valérie Chanut
04 71 45 65 15
valerie.chanut@cma-cantal.fr

RHÔNE

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 72 43 43 56
cad@cma-lyon.fr

DRÔME

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 75 48 72 31
m.aubert@cma-drome.fr

SAVOIE

Service apprentissage
04 79 69 94 15
apprentissage@cma-savoie.fr

ISÈRE

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 76 70 82 09
cad@cma-isere.fr

HAUTE-SAVOIE

Centre d'aide à la décision (CAD)
04 50 23 82 39
cad@cma-74.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



En partenariat avec

